



MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Féchy, le 3 novembre 2008

**Préavis municipal no 11/2008 concernant le budget 2009**

Séance du Conseil général du 16 décembre 2008

**AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2009, établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2009 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	Fr. 4'516'958.--
❖ aux recettes	<u>Fr. 4'608'075.--</u>
soit un excédent de recettes de	Fr. 91'117.--

=====

Ce budget est à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Le montant alloué à la Municipalité a été diminué de Fr. 5'000.--; les forfaits annuels attribués aux municipaux et au Syndic à partir de 2003 ont été adaptés et figurent dans l'annexe au budget.

Les salaires du personnel ont été adaptés à raison de 2%.

## 2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base de la facturation des acomptes pour 2008 et sont supérieurs aux montants portés au budget de la même année.

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### - Forêts :

Le projet d'entretien des chemins forestiers avec la prise du gravier sur le site a été retardé par l'opposition d'un voisin lors de la mise à l'enquête.

Le montant réservé pour ces travaux dans le budget 2008 est donc reporté pour 2009.

### - Vignes :

Nous sommes restés prudents quant à la recette de la vente du moût et serons attentifs aux dépenses.

Nous relevons que les dépenses comprennent la réserve communale.

### - Bâtiments :

Nous avons tenu compte de l'augmentation du coût des énergies et du remplacement du mobilier du café, tables et chaises.

Le renouvellement du mobilier de la salle à manger est prévu pour 2010.

Nous relevons que ce mobilier a plus de 30 ans et que le nombre de chaises s'amenuise d'année en année.

Les recettes issues de notre parc immobilier sont supérieures aux charges, malgré les investissements prévus de plus de Fr. 40'000.--.

## 4. TRAVAUX

### - Routes et ruisseaux

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état.

- Parcs, promenades, cimetièr

Le remplacement d'une tondeuse à gazon et l'entretien du véhicule tout-terrain sont envisagés.

- Epuration

Les taxes d'épuration vont augmenter suite à l'obligation de déshydrater et incinérer les boues.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

Pas de variations notables par rapport au budget 2008.

**6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE**

Pas de variations notables par rapport au budget 2008.

**7. PREVOYANCE SOCIALE**

Le calcul de notre participation à la facture sociale par les services cantonaux a été basé sur nos revenus 2007, qui comprenaient d'importants remboursements. Ces montants ne sont pas réalistes et nous les avons augmentés à Fr. 1'500'000.-- au lieu de Fr. 1'152'805.--, sans toutefois atteindre le montant budgété pour 2008.

Nous n'avons aucun moyen de calculer notre participation réelle et souhaitons que les critères qui seront retenus pour le calcul de la nouvelle péréquation seront simples, clairs et équitables pour toutes les communes.

Les augmentations des coûts de la santé publique proviennent du coût de notre contribution à l'AJEMA (petite enfance) et des soins à domicile.

\*\*\*\*\*

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2009 qui laisse apparaître un excédent de recettes de Fr. 91'117.--.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

  

Francis Liard

Marguerite Pilloud